



ARRETE MUNICIPAL
N° 2026-012
Portant réglementation temporaire
du stationnement

Nous Maire de la Commune de Walincourt-Selvigny

- Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.
- Vu le Code de la Route
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Décret n° 85-807 du 30 juillet 1985 modifiant certaines dispositions du Code de la Route
- Vu le décret n°86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police du Maire en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route
- Vu l'arrêté ministériel du 22 juillet 1954, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 07 juin 1977

Considérant qu'il est indispensable de réglementer le stationnement des véhicules lors de la réalisation des travaux de nettoyage des fils d'eau par des engins adaptés.

ARRETONS

ARTICLE 1^{ER} En raison des travaux de nettoyage des fils d'eau, le stationnement des véhicules sera restreint, selon le calendrier figurant en article 2.

ARTICLE 2

Lundi 13 Avril / Lundi 1er Juin / Lundi 3 Août / Lundi 14 Septembre

Restrictions de stationnement de 13h30 à 17h00

Rue Charles Cattelain, Rue Hélène, Chemin de la Briqueterie,
Rue du 8 mai 1945, Rue Alfred Capitaine, Rue P. Mendès France,
Rue des lilas, Rue Jean Duchaussois

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de

Walincourt-Selvigny

Mardi 14 Avril / Mardi 2 Juin / Mardi 4 Août / Mardi 15 Septembre

Restrictions de stationnement de 8h30 à 12h00

Rue Faidherbe, Rue du Nouveau Siècle, Rue Gambetta

Restrictions de stationnement de 13h30 à 17h00

Rue Emile Zola, Rue du Chemin Vert, Rue Curie

Mercredi 15 Avril / Mercredi 3 Juin / Mercredi 5 Août / Mercredi 16 Septembre

Restrictions de stationnement de 8h30 à 12h00

Rue Jules Ferry, Rue Paul Bert, Rue Roger Salengro,

Rue Jean Macé, Rue Charles Delbarre, Rue René Galiègue

Restrictions de stationnement de 13h30 à 17h00

Place Jean Jaurès, Rue Pasteur, Rue Martin Luther King

Jeudi 16 Avril / Jeudi 4 Juin / Jeudi 6 Août / Jeudi 17 Septembre

Restrictions de stationnement de 8h30 à 12h00

Rue de Cambrai, Rue Anatole France, Rue Sadi Carnot,

Rue Jean Jacques Rousseau

Restrictions de stationnement de 13h30 à 17h00

Rue Victor Hugo, Rue Pierre Flinois, Rue Gustave Delory

Vendredi 17 Avril / Vendredi 5 Juin / Vendredi 7 Août / Vendredi 18 Septembre

Restrictions de stationnement de 8h30 à 12h00

Rue de Caullery, Rue du 08 octobre, Rue des Fontainettes

Restrictions de stationnement de 13h30 à 17h00

Rue de Sorval, Rue de l'église, Tour des fermes,

Rue de la République, Rue d'Haucourt, Ruelle Pâquette

- ARTICLE 3** Défense de stationner en chaussée, à cheval sur les trottoirs, sur la zone de travaux, Stationnement complet sur trottoir toléré si celui-ci est possible.
- ARTICLE 4** Par dérogation aux prescriptions des articles 2 et 3, les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police et de gendarmerie, les véhicules de secours et de lutte contre l'incendie pourront, en cas de besoin, stationner normalement pendant la période d'interdiction.
- ARTICLE 5** Les infractions au présent arrêté qui sera affiché et publié seront constatées par des Procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de

Walincourt-Selvigny

ARTICLE 5 Les infractions au présent arrêté qui sera affiché et publié seront constatées par des Procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 6 Monsieur le Commandant de la compagnie de gendarmerie de Clary, Monsieur le Gardien de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de CLARY
- Monsieur le Brigadier-chef Principal de Police Municipale.
- Monsieur le Chef de Centre du SDIS de Walincourt-Selvigny

Fait à WALINCOURT-SELVIGNY, le 03/03/2026

Le Maire

Jérôme MÉLI



Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>